

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.		Date d'inspection Le 14 juillet 2026	
Nom de l'établissement Centre récréatif "B" Safari Social		Numéro de permis 2019505	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer à l'extérieur dans l'espace boisé avec des hamacs, jouer une partie de soccer et aussi faire la création d'une maison de Barbie en papier avec la création des objets dessinée sur des morceaux de papier. Les enfants avaient aussi mangé leur collation du matin dehors. La Mentore en Assurance de la Qualité a aussi observé les enfants rentrés à l'intérieur afin de se préparer pour manger leur dîner (boîte à dîner). Des interactions positives ont été observées entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 juillet 2026

Date

original signé par
Stéphanie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"